



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

Plan directeur des bibliothèques

2012

Sion, le 31 juillet 2012

Tables des matières

Introduction	4
Préambule	5
1. Plan directeur	7
1.1 Origine et contexte du <i>Plan directeur</i>	7
1.2 Objectifs	7
1.3 Portée et mise en œuvre	8
2. Bilan du <i>Plan directeur 2007</i>	9
2.1 Mesures d'ordre général	9
2.2 Toutes les bibliothèques	10
2.3 Les bibliothèques de lecture publique	11
2.4 Bibliothèques spécialisées	11
2.5 Bibliothèques scolaires et école	12
2.6 Bilan	13
3. Axes stratégiques	14
3.1 Axes de consolidation	14
3.2 Axes de développement	14
4. Les bibliothèques valaisannes : vision 2016	16
4.1 Vision	16
4.2 Missions et valeurs	16
4.3 Moyen d'action privilégié : le réseau des bibliothèques	17
5. Objectifs de consolidation et de développement	20
5.1 Objectifs de consolidation	20
5.1.1 Gestion du réseau.....	20
5.1.2 Bibliothèques de lecture publique.....	20
5.1.3 Bibliothèques et école.....	20
5.1.4 Services communs au client	20
5.2 Objectifs de développement	21
5.2.1 Personnel et formation.....	21
5.2.2 Gestion du réseau.....	21
5.2.3 Missions des bibliothèques	21
5.2.4 Bibliothèques spécialisées.....	22
5.2.5 Bibliothèques et écoles	22
5.2.6 Mise à disposition et traitement de l'information.....	22
5.2.7 Services communs au client	23
5.2.8 Services virtuels.....	23
5.2.9 Médiation culturelle	23
6. Plan d'action 2012-2016	25
7. Incidences financières et organisationnelles	27
7.1 Ressources humaines	27
7.2 Ressources financières pour la réalisation de projets ponctuels	27
7.3 Ressources financières pour les subventions aux bibliothèques	28

8. Conclusion	29
ANNEXE 1	30
Un réseau performant en développement constant : quelques chiffres clefs.....	30
ANNEXE 2.....	33
Analyse stratégique en vue de l'élaboration du <i>Plan directeur</i>.....	33
ANNEXE 3.....	40
Abréviations	40
Glossaire	40

Dans le présent Plan directeur, les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Introduction

La bibliothèque est **une institution culturelle, éducative et sociale** de première importance. Dans de nombreuses localités de taille modeste, elle constitue le principal service public dans ces domaines alors qu'en ville elle est la plaque tournante de la vie culturelle. Comptant globalement parmi ses « abonnés » près d'un Valaisan sur trois, le réseau des bibliothèques de notre canton constitue l'institution qui a probablement le taux de pénétration le plus élevé au sein de la population.

Alors que voilà un peu plus d'une génération, son rôle consistait essentiellement à prêter des livres, son offre est aujourd'hui diversifiée et ceci dans le cadre d'une mission qui demeure : permettre à chacun d'être un citoyen actif et créatif grâce à un accès libre et de qualité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information. Caractérisées précédemment par leurs seules **collections**, les bibliothèques sont désormais également un **pôle de compétences** qui ajoute de la valeur à l'information et à la documentation ainsi qu'un **espace à vivre** pour se rencontrer librement ou participer à des animations.

C'est dans cette perspective, que le Valais poursuit une **politique de développement et de modernisation de son réseau** de bibliothèques qui se base, d'une part, sur des **critères de qualité** en vue d'un service optimal à la population et, d'autre part, sur l'intégration de l'ensemble des bibliothèques, du point lecture d'un village à la Médiathèque Valais, au sein d'un **réseau cohérent** dont chacun des éléments est relié aux autres et accomplit sa mission de manière complémentaire au tout.

La volonté politique de cette cohérence est ancrée dans la loi sur la promotion de la lecture et son règlement d'application qui prévoit les instruments de sa mise en œuvre, notamment le *Plan directeur des bibliothèques* dont la troisième édition est publiée ici.

Le *Plan 2012* vise tout d'abord à consolider les résultats atteints à travers les deux premiers plans (2001 et 2007). Sa réalisation peut s'appuyer sur un réseau qui permet à 90% de la population valaisanne de vivre à moins de 15 minutes de transport en commun d'une bibliothèque dont la qualité est certifiée à travers le système original *BiblioValaisExcellence* généralisé dans le cadre du *Plan 2007*. Le but du présent *Plan directeur* n'est dès lors pas d'augmenter le nombre de bibliothèques, au contraire des regroupements sont à envisager. Il met prioritairement l'accent sur la dimension qualitative des prestations notamment à travers un programme de formation continue pour renforcer et diversifier les compétences du personnel ainsi que sur le développement de la bibliothèque comme plateforme privilégiée d'accueil et de production d'activités culturelles et sociales. Le renforcement de cette fonction pourra impliquer des extensions ou des rénovations d'équipements.

J'invite les autorités communales, les directions d'établissement ainsi que tous les partenaires des bibliothèques, à commencer par leur personnel, à s'engager pour concrétiser sur le terrain les orientations et objectifs opérationnels du *Plan directeur 2012* qui a obtenu un large soutien dans le cadre de la procédure de consultation qui a précédé son adoption.

Claude Roch
Conseiller d'Etat
Chef du Département de l'éducation,
de la culture et du sport

Préambule

Le précédent plan directeur avait illustré la situation des bibliothèques valaisannes au terme de la planification 2007-2011 avec le regard d'un client imaginaire afin de donner un ton différent et moins aride à ce document normatif.

Pour le présent plan directeur, l'exercice a été reconduit avec le point de vue cette fois-ci d'un bibliothécaire valaisan se projetant sur son lieu de travail en 2016.

Avant même qu'une loi, puis un Plan directeur donnent une assise solide au développement des bibliothèques valaisannes, il a fallu une vision. Elle a été développée et portée par un bibliothécaire qui dans ses engagements culturels et professionnels, tant en Valais qu'en Suisse, a contribué à la mise en place de structures dont nous nous inspirons et dont les professionnels d'aujourd'hui sont les fiers héritiers. Bibliothécaire cantonal de 1968 à 1987, Anton Gattlen a été cet homme d'inspiration et d'action. Il fête ces 90 ans au moment où est publié ce *Plan directeur*. Nous le lui dédions.

Jacques Cordonier
Chef du Service de la culture

Damian Elsig
Bibliothécaire cantonal

2016 : ma bibliothèque, 3^e lieu de vie

Internet avec sa panoplie d'outils et ses révolutions technologiques ainsi que la diversification des loisirs de mes clients étaient prédits comme les principaux rivaux de ma bibliothèque. D'ailleurs, en 2011, certains médias annonçaient la disparition probable du livre et, par la même occasion, celle de nos bibliothèques, avec l'arrivée des ebooks.

Il a fallu que je m'adapte pour faire face à ce changement et rester compétitif au sein du raz-de-marée « Internet ». Ma principale arme a été, et est toujours, de suivre de nombreuses formations continues. Au fil du temps, j'ai développé mes compétences techniques en informatique et web, j'ai étudié les principes de base du marketing afin de mieux communiquer auprès de mes lecteurs et non-lecteurs et de m'inscrire ainsi dans un monde plus marchand. De plus, j'ai appris diverses méthodes de médiation culturelle et l'accueil en bibliothèque n'a plus aucun secret pour moi.

Avec toutes ces nouvelles cartes en main, ma bibliothèque est devenue, petit à petit, un véritable lieu de vie, un centre culturel communautaire. Elle fédère ses usagers autour de projets culturels, sociaux et d'apprentissage. Comme un couteau suisse avec ses multiples fonctions, elle agit à la fois comme un emplacement d'apprentissage et d'études, un lieu d'échange, un endroit de détente et un espace de divertissement. Ma bibliothèque s'est dotée d'une offre élargie tant au niveau des supports que des services. Je propose par exemple des formations linguistiques, en informatique ou de recherches documentaires pour pallier les problèmes liés à « l'infobésité ». Je me tiens également au courant des avancées technologiques pour aider mon public et amoindrir la fracture numérique.

On pourrait presque penser que j'ai un nouveau métier, mais mes tâches traditionnelles n'ont pas disparu. J'ai simplement dû repenser les missions de ma bibliothèque face à ces mutations. Dans mon travail quotidien, je réponds toujours aux questions de mes lecteurs,

je les aide dans leurs recherches afin de trouver l'information la plus fiable qui correspond le mieux à leurs attentes. Comme ces dernières années, je propose toujours un programme d'animations et participe à la vie culturelle de mon village et/ou de ma région. D'ailleurs, je n'hésite pas à sortir des murs de ma bibliothèque pour aller à la rencontre de mes fidèles clients et également faire découvrir mon offre aux personnes ne connaissant pas encore mes services. Plus attentif aux attentes du lecteur, je développe une communauté active, physique et virtuelle à travers les réseaux sociaux, dans le but d'encourager de nombreux échanges autour de ma bibliothèque.

Pour m'aider à rester dans la course et proposer à mes utilisateurs des services innovants et performants, je peux non seulement m'appuyer sur l'aide d'autres bibliothécaires valaisan-nes, mais également au niveau national, en « réseautant ». Je participe aux rencontres proposées soit par mon association professionnelle, soit par BiblioValais Excellence ou encore par le réseau de ma bibliothèque régionale virtuelle. Ces rencontres me permettent de partager mes expériences et de prendre des idées nouvelles et intéressantes chez mes collègues. D'ailleurs, nous avons misé sur nos forces pour développer des projets communs à l'exemple de la plateforme professionnelle collaborative qui me permet d'échanger sur des questions liées à mon métier et à mes tâches quotidiennes. Dorénavant et d'un simple clic, je suis connecté aux autres bibliothécaires du canton.

Enfin, l'arrivée massive de l'offre numérique avait annoncé la disparition des bibliothèques, pourtant je suis toujours là. Je propose même des tablettes numériques à mes clients. Ils peuvent librement consulter des magazines, des ebooks, des films et des journaux en ligne. D'autres viennent avec leur propre tablette et profitent du WIFI disponible gratuitement dans toute ma bibliothèque. De véritables liens intergénérationnels se sont créés. Je vois souvent des grands-parents avec leurs petits-enfants assis confortablement dans un coin de la bibliothèque en train de lire ensemble l'histoire interactive d'Alice au pays des merveilles sur une tablette numérique. D'autres têtes blondes jouent dans un espace qui leur est réservé. Parfois, des étudiants n'hésitent pas à aider des personnes rencontrant quelques difficultés avec les nouveaux supports d'information. On peut même se rendre à la bibliothèque pour trouver un soutien scolaire.

De plus, je suis attentif aux populations migrantes et aux personnes rencontrant des difficultés d'intégration. Je suis également vigilant à ouvrir les accès à la lecture. De ce fait, je n'hésite pas à développer des services spécifiques liés à ces thématiques. Je propose aussi des animations destinées à favoriser la réflexion et l'action en faveur du développement durable.

Un de mes principaux objectifs est de faire de ma bibliothèque un lieu de cohésion sociale, de liberté où chacun peut choisir d'interagir avec d'autres personnes ou d'être autonome... tout cela sans logique de consommation puisque tous les services et les offres de ma bibliothèque sont gratuits.

En 2016, les livres sont toujours présents, ma bibliothèque est très vivante et malgré les évolutions, elle restera toujours au service de ses utilisateurs.

1. Plan directeur

1.1 Origine et contexte du Plan directeur

En 2001, le Département de l'éducation, de la culture et du sport a adopté le premier *Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation du Valais* en application des dispositions de la *Loi sur la promotion de la culture* du 15 novembre 1996. Ce plan s'inscrivait dans une tradition déjà bien établie de coopération et de standardisation de l'offre en bibliothèque publique, qu'avait permis d'initier l'introduction dans la loi sur l'instruction publique, en 1986, d'une disposition donnant au canton la mission d'encourager la création, et de faciliter la gestion des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques scolaires par un soutien technique et financier.

Le *Plan directeur 2001* s'inscrivait également dans la perspective du *Plan des bibliothèques 2000* adopté par la *Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique*, et veillait à en concrétiser les objectifs dans le contexte valaisan.

Le second *Plan directeur*, adopté en 2007, s'est construit sur un mode invitant davantage à la participation, puisqu'il est issu de la réunion à huis clos de plus d'une vingtaine de personnes, experts en bibliothèque, en pédagogie, en informatique, autorités communales et directions scolaires. De ce conclave sont ressortis 14 objectifs de consolidation et 31 objectifs de développement, dont la quasi-totalité des mesures ont été traduites dans la réalité ou ont fait l'objet d'une réorientation par la suite.

Pour tenir compte de l'évolution du réseau des bibliothèques valaisannes, du renforcement de leur rôle en tant que lieu d'échange, culturel et social, et faire face à des changements fondamentaux notamment en matière d'accès à l'information à travers l'évolution numérique, le *Plan directeur 2012* fixe les objectifs pour les cinq années à venir et établit les mesures pour les concrétiser.

Le *Plan directeur* découle du mandat attribué au Département de l'éducation, de la culture et du sport par le *Règlement sur la promotion de la culture* du 10 novembre 2010 qui stipule :

Art. 27 Coordination des bibliothèques et centres de documentation

¹ Le département arrête :

- a) les principes d'organisation et de gestion applicables aux bibliothèques, aux centres de documentation et aux fonds iconographiques qui sont propriétés du canton ou subventionnés par lui ;
- b) le plan directeur des bibliothèques, centres de documentation et fonds iconographiques qui sont propriétés du canton ou subventionnés par lui.

² La Médiathèque Valais est chargée de veiller à l'application des directives arrêtées par le département et de la mise en œuvre du plan directeur.

1.2 Objectifs

Le *Plan directeur* a pour objectif de déterminer un cadre cohérent qui permette aux autorités cantonales (Conseil d'Etat, départements, institutions spécifiques) et communales de prendre leurs décisions en conciliant les intérêts spécifiques de chaque bibliothèque pris isolément avec l'intérêt général du système documentaire valaisan, particulièrement celui de ses clients.

Le *Plan directeur* fixe, pour cinq ans (2012-2016), les orientations stratégiques et les principes généraux destinés à :

- maintenir
 - la présence d'un service minimal de bibliothèque publique et scolaire à une distance raisonnable du domicile de chaque habitant ;
 - l'accès du plus grand nombre de personnes aux services offerts par la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) et les bibliothèques spécialisées;
- intensifier
 - la complémentarité et la coopération des diverses bibliothèques et centres de documentation dans une perspective d'efficacité et d'efficience ;
 - les niveaux de qualité des prestations attendues ainsi que la manière d'y parvenir ;
- favoriser
 - la professionnalisation du personnel travaillant en bibliothèque en privilégiant les formations reconnues professionnellement et la formation continue ;
 - la présence des bibliothèques en ligne (offre numérique, outils interactifs, etc.).

Les mesures du *Plan directeur* déterminent les modalités de réalisation des objectifs fixés.

1.3 Portée et mise en œuvre

Le *Plan directeur* s'applique de manière spécifique :

- a) à l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'administration cantonale et de ses établissements d'enseignement,
- b) aux institutions que le canton subventionne.

Il fait partie des conditions auxquelles l'octroi des subventions cantonales est subordonné. Il sert également d'orientation aux institutions qui ne se situent pas dans la sphère d'influence directe des pouvoirs publics. Il ne concerne pas les fonds iconographiques spécialisés qui font l'objet d'un document spécifique.

Chaque service de l'administration cantonale, pour son domaine de compétence, veille à la mise en œuvre du *Plan directeur*. La Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) en assure la supervision, la coordination et prépare sa mise à jour. Chaque année, elle fait l'état d'avancement de sa mise en œuvre dont elle publie la synthèse dans le cadre de son rapport annuel.

2. Bilan du *Plan directeur 2007*

La réalisation du *Plan directeur 2007* a permis de consolider les bibliothèques valaisannes et leurs réseaux. Les progrès les plus marqués concernent :

- l'introduction du système qualité BiblioValais Excellence auprès de 50 bibliothèques subventionnées ou propriétés de l'Etat, au travers duquel un grand nombre de mesures ont été mises en place (contrat de prestations, formation, animation, développement des collections, ...).
- la création d'une tête de réseau intitulée *Cellule du réseau des bibliothèques valaisannes (CREBI)* permettant la gestion du réseau par toutes les parties travaillant autour des bibliothèques valaisannes au sein et hors de la MV.

2.1 Mesures d'ordre général

- Gestion du réseau

La Médiathèque Valais a créé une cellule réseau des bibliothèques valaisannes (CREBI), présidée par le bibliothécaire cantonal, entouré des coordinateurs du réseau et des chefs de groupe de la MV en matière de services aux publics, traitement des documents, et de spécialistes médias (Internet, site web).

- BiblioValais Excellence

La Médiathèque Valais a travaillé de concert avec le Groupement valaisan des bibliothèques et l'association BiblioValais Excellence dans le but de consolider et développer la qualité des prestations du réseau. La mise en place du système de gestion BVE facilite l'introduction de notions telles que celles de la réflexion, la mise en perspective, les devoirs et droits envers les autorités de tutelle. La signature d'un accord entre les 3 entités vise à favoriser la communication : les personnes qui s'investissent se retrouvent bien souvent à occuper différents postes et de ce fait, la visibilité de l'information perd de sa force, car l'expéditeur est souvent différent. Les 3 entités ont accepté de communiquer notamment sous l'appellation BiblioValais.

- Bibliothèques régionales virtuelles

L'installation des différentes bibliothèques régionales virtuelles est en phase d'achèvement. Les bibliothèques régionales virtuelles fonctionnent à satisfaction : des modifications sont à faire essentiellement sur le plan de la présentation des pages web, et un renforcement des actions communes est à poursuivre.

- Prêt inter

Le prêt inter entre les bibliothèques communales a été lancé en automne 2009 et fonctionne à satisfaction. Aucune harmonisation des pratiques de prêt n'a été entreprise si ce n'est le partage des bonnes pratiques effectuées au sein de BiblioValais Excellence, ceci dans l'attente des résultats de l'harmonisation concernant les pratiques du prêt au sein de RERO.

- Ateliers thématiques

Des ateliers thématiques réunissent une fois l'an au moins l'ensemble des bibliothèques communales et/ou scolaires, responsables et collaborateurs, pour discuter de certains thèmes. Ces ateliers se font dans la langue des participants.

La révision des *Directives 2004* en cours inscrira différentes mesures du *Plan directeur 2007* dans ses nouvelles dispositions.

- Ressources

Les activités issues du *Plan directeur 2007* ont permis d'augmenter le budget relatif au réseau des bibliothèques, notamment en matière de subventions, et d'octroyer une contribution annuelle à BiblioValais Excellence.

2.2 Toutes les bibliothèques

- Réseau informatique

La quasi-totalité des bibliothèques sont informatisées et font partie d'une Bibliothèque Régionale Virtuelle et proposent à leurs lecteurs les cartes bibliopass Valais/Wallis.

- Certification qualité BiblioValais Excellence

L'ensemble des bibliothèques subventionnées, mis à part quelques-unes en cours de restructuration, sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001. Elles disposent dès lors d'un contrat de prestations avec leurs autorités définissant leur mission et leurs prestations. Elles portent une attention particulière au renouvellement de leurs collections.

- Missions des bibliothèques

Une typologie des bibliothèques intégrant la notion de taille, de prestation et de formation des responsables a été définie et sera intégrée aux Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires.

- Services communs au client

Le site web de la Médiathèque Valais, revu en 2008, donne accès pour le public aux ressources documentaires cantonales ou d'intérêt cantonal. Il manque cependant une réelle formation des personnes travaillant dans les bibliothèques communales et/ou scolaires pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des produits de la MV, notamment des outils en ligne (WikiValais, Valais en questions, etc.) sur le patrimoine valaisan.

- Personnel

Un référentiel des compétences a été rédigé en fonction des types de bibliothèques. Cet outil, pour l'heure peu diffusé, permet d'orienter les communes au moment de la rédaction de la mise au concours d'un poste.

Par contre, la validation des compétences des collaborateurs des bibliothèques n'a pas été mise en œuvre en raison de l'ambiguïté de la démarche, confondant validation et professionnalisation dans l'esprit des employeurs.

- Formation et formation continue

Par le biais du site web de BiblioValais, le réseau propose à tous les collaborateurs des bibliothèques valaisannes des cours de formation continue dans la partie professionnelle. Il s'agit de l'offre regroupée de différents organismes de formation continue (GVB, SAB/CLP, BIS, Savoie-Biblio, ...). Ces offres sont classées selon 5 thématiques : gestion/direction, logistique, développement et traitement des collections, services aux publics, médiation culturelle.

En règle générale, les responsables, ainsi que leurs collaborateurs, suivent des formations continues. Sont également recommandées les conférences et les participations aux assemblées générales des associations professionnelles.

La recommandation de 3 jours minimum de formation par année pour le responsable reste difficile à atteindre compte tenu du taux d'activité relativement bas de ces derniers. Pour cette raison, un système de proportionnalité a été introduit permettant d'atténuer ce problème.

- Traitement des documents

La Médiathèque Valais poursuit l'analyse des possibilités de rationaliser le traitement des documents (catalogage et équipement) et mettra en œuvre les solutions les plus efficaces pour ses propres besoins et ceux des bibliothèques du réseau.

- Médiation culturelle

Le nombre de 3 animations par année est largement dépassé par une large majorité des bibliothèques. Force est de constater que peu d'animations sont faites entre plusieurs bibliothèques, même entre celles appartenant à une bibliothèque régionale virtuelle.

Un accent devra être mis sur la collaboration avec les partenaires locaux, ainsi que sur les publics seniors et migrants.

Dans le cadre de BiblioValais Excellence, des modèles de mises en place et de création d'animation sont proposés.

2.3 Les bibliothèques de lecture publique

- Desserte de base : La mise en place des points lecture, en collaboration avec *Bibliomedia Suisse*, visant à atteindre les régions non touchées par les bibliothèques a vu la création entre 2007 et 2011 de plusieurs points lecture dont 2 dans le Valais romand. Certaines bibliothèques de lecture publique du Haut-Valais ont choisi pour des raisons financières, mais aussi démographiques, de se transformer en point lecture. Au moment de l'adoption de ce Plan directeur, des projets sont en cours.
- Régionalisation : Plutôt qu'une planification régionale venant d'en haut, une collaboration étroite entre les bibliothèques d'une même région socio-économique (découpage de 2007) a été réalisée, notamment à travers la mise en place des *bibliothèques régionales virtuelles* qui fédèrent les systèmes informatiques en permettant aux clients d'interroger simultanément l'ensemble des bibliothèques d'une région. C'est autour de cet outil commun que se développent les projets de collaboration (prêt interbibliothèques, catalogage partagé, échange de compétences, etc.) qui sont coordonnés par une commission régionale où sont représentées les bibliothèques participantes et la Médiathèque Valais. A fin 2006, 3 bibliothèques régionales virtuelles étaient opérationnelles (Régions de Sierre, de Sion-Hérens-Conthey et de Martigny-Entremont). En 2010, le réseau chablaisien s'est mué en bibliothèque régionale virtuelle du Chablais. Dans le Haut-Valais, une étude a été lancée pour reprendre les données des logiciels et les rendre compatibles en vue de la création d'une bibliothèque régionale virtuelle. A noter l'intégration dans RERO de la bibliothèque communale de Naters et l'étude dans ce sens de la bibliothèque régionale de Viège.

2.4 Bibliothèques spécialisées

- Intégration aux réseaux nationaux : Le *Plan directeur 2001* constatant que sur 18 bibliothèques seules 7 faisaient partie d'un réseau national, avait fixé pour objectif

l'intégration de chacune d'elles à RERO, ou si des contraintes spécifiques l'exigeaient, à un autre réseau national. Cet objectif a totalement été atteint pour les bibliothèques spécialisées qui dépendent du canton et qui font toutes partie de RERO à l'exception de celles des domaines Sciences de l'ingénieur et Economie & Services de la HES-SO Valais, rattachées au Réseau de bibliothèques et de centres d'information en Suisse (Nebis), membre de l'Informationsverbund Deutschschweiz (IDS).

- Regroupement des structures : La création de la HES-SO Valais a eu pour conséquence un regroupement souhaité des structures de bibliothèques sans pour autant les éloigner de leurs clients. Par ailleurs, en confiant à la Médiathèque Valais la mission d'assurer les fonctions de bibliothèque spécialisée pour la Haute Ecole Pédagogique, la Documentation pédagogique, le Conservatoire cantonal de musique et le Conservatoire Supérieur et Académie de Musique Tibor Varga, le développement de nouvelles structures éclatées a été évité.
- Publication des documents scientifiques sur un serveur commun
RERO DOC¹ est défini comme serveur commun institutionnel valaisan pour la plupart des centres de recherche et de formation supérieure du canton. 609 mémoires, dont 577 mémoires bachelor et 32 mémoires master, enrichissent le serveur (soit le 40% des 1'515 mémoires romands). 11 rapports de recherches sur 252 à l'échelle romande (4%) ont été déposés dans le serveur commun.

Mis à part ces objectifs, il faut relever l'absence d'objectifs de développement pour les bibliothèques spécialisées durant ces 5 dernières années.

2.5 Bibliothèques scolaires et école

Les bibliothèques scolaires dans le milieu primaire sont en général des bibliothèques communales et scolaires. La documentation pédagogique met à disposition des fonds documentaires de nature à alimenter les coins lectures pour les classes, des collections thématiques en lien avec les programmes d'enseignement et des documents audiovisuels et multimédias à usage didactique. Elle assure également la mise à disposition, au moyen de ses fonds propres ou en recourant aux services de *Bibliomedia Suisse*, des collections de livres destinés à la pratique de la lecture, par exemple sous la forme de lectures suivies.

- Bibliothèques scolaires de l'enseignement obligatoire : Le *Plan directeur 2001* prenait acte du faible développement des bibliothèques scolaires propre à un établissement et de l'intérêt d'une étroite collaboration entre école et bibliothèque publique. Il retenait donc le principe que la bibliothèque publique du lieu remplirait la fonction de bibliothèque scolaire, ce qui est toujours valable en 2011. Le *Plan directeur 2007* prévoyait la mise en place d'une commission école-bibliothèque, commission qui n'a pas pu être créée au terme de ce plan directeur.

¹ RERO-DOC : <http://doc.rero.ch/>. RERO DOC est un projet de coopération de l'ensemble des bibliothèques scientifiques de Suisse romande dans le cadre de la Conférence universitaire de Suisse occidentale. Il permet la consultation de ressources électroniques, la publication en ligne de documents scientifiques et l'hébergement des ressources pour un archivage à long terme.

- Ainsi les projets de définition de mandat de prestations des bibliothèques de l'enseignement secondaire (I et II) et professionnel en tant que d'une part, unités de documentation permettant l'accès à des documents physiques ou virtuels, et d'autre part, centres de compétences pour la sensibilisation et la formation des étudiants et apprentis n'ont pas pu se concrétiser.
- De même, l'élaboration d'un programme formel de collaboration entre les bibliothèques et les écoles, en proposant des modèles de collaboration, n'a pu se faire.
- Documentation pédagogique : La Documentation pédagogique, anciennement ORDP et ODIS intégrés à la Médiathèque Valais dès 2003, poursuit et intensifie sa collaboration avec la Haute Ecole Pédagogique. Un catalogue renouvelé des prestations pédagogiques a été rédigé et sert de plan d'action.
- Bibliomedia Suisse : La convention signée en 2003 entre le Département de l'éducation, de la culture et du sport et la fondation *Bibliomedia Suisse* (anciennement Bibliothèque pour tous) a été renouvelée en 2008. L'utilisation des prestations de Bibliomedia est en hausse auprès des enseignants du Valais Romand. La complémentarité des deux institutions vient conforter la nécessité de mettre à disposition du matériel didactique auprès des enseignants, des écoles et des bibliothèques scolaires.

2.6 Bilan

Au terme de l'application de sa seconde édition, le *Plan directeur* a fait la preuve qu'il constitue un outil performant d'orientation tant pour les autorités cantonales qui ont pu développer leurs projets dans le respect des objectifs fixés et des 45 mesures arrêtées, que pour les responsables locaux à qui il aura permis de prendre des initiatives et de développer des projets (par exemple l'adhésion au système de gestion de la qualité, la mise en place d'un manuel de catalogage minimal, la planification d'ateliers thématiques tant dans le Haut que dans le Valais romand) s'inscrivant dans les axes stratégiques retenus. Il est ainsi également un vecteur efficace de communication tant avec les acteurs politiques que professionnels concernés par le développement des bibliothèques.

Il convient enfin de souligner que sa mise en œuvre a été rendue possible grâce aux ressources spécifiques, financières et humaines, qui lui ont été attribuées. Malheureusement, sur les 75% EPT estimés lors de la rédaction de ce *Plan directeur*, seuls 40% EPT ont pu être financés. Ceci explique dans une certaine mesure la non-réalisation des mesures école-bibliothèque.

A l'avenir, pour renforcer son efficacité, il conviendra de déterminer avec davantage de précision encore les moyens, financiers et techniques, ainsi que les responsabilités de chacun des acteurs impliqués. Ceci est particulièrement évident lorsque la collaboration de plusieurs partenaires est requise comme, par exemple, dans le domaine scolaire.

3. Axes stratégiques

Afin d'assurer un maximum de pertinence au *Plan directeur 2012*, son élaboration a été précédée d'un examen détaillé de la situation actuelle et future du réseau des bibliothèques valaisannes et du contexte dans lequel il évolue.

Ce travail a été réalisé par un groupe d'experts qui, sous la conduite d'un consultant extérieur, a effectué une analyse stratégique dont les résultats sont consignés dans un document de travail donné en annexe 2 du *Plan directeur 2012*.

Cette analyse stratégique a permis de déterminer cinq axes de consolidation et de développement qui sont formulés ici.

3.1 Axes de consolidation

- a) Consolider les acquis du second plan directeur : Le *Plan directeur 2007* a permis d'introduire le système qualité BiblioValais Excellence auprès de bibliothèques subventionnées ou propriétés de l'Etat. La gestion du réseau a également été améliorée grâce à la création d'une tête de réseau intitulée *Cellule du réseau des bibliothèques valaisannes (CREBI)*. De plus, les bibliothèques régionales virtuelles se situent dans une phase d'achèvement de l'installation de base. Il importe d'en prendre acte et de consolider ces acquis en évaluant régulièrement le niveau de fonctionnement ainsi que le niveau de qualité des bibliothèques valaisannes.
- b) Mettre en place le plan de communication : La mise en place du plan de communication systématique, cohérent et ciblé favorisera, à l'adresse des décideurs, la perception de l'importance des bibliothèques dans la politique culturelle, éducative et sociale, à l'adresse du public, l'intérêt des prestations qu'il peut attendre des bibliothèques, à l'adresse des bibliothèques et de leur personnel, une meilleure compréhension des évolutions fondamentales auxquelles elles doivent se préparer.

3.2 Axes de développement

- a) Développer de manière structurée la formation continue du personnel des bibliothèques : Les demandes du public sont toujours plus différenciées et entraînent une spécialisation des services des bibliothèques. De ce fait, il est important d'élever le niveau professionnel de l'accueil et du conseil des clients ainsi que celui de la prise en charge de leurs demandes. De plus, l'évolution de la société « Web 2.0 » et « Web 3.0 » bouleverse les offres proposées par les bibliothèques. Ces changements rendent nécessaire le développement d'une stratégie et d'une offre de formation continue pour les personnels des bibliothèques du réseau. La mise en œuvre d'un programme de formation continue sur le plan cantonal permettrait d'actualiser les pratiques des collaboratrices et collaborateurs des bibliothèques et apporterait encore plus de professionnalisme au réseau.
- b) Structurer le réseau en introduisant des groupes stratégiques de développement : Le développement du réseau et les objectifs fixés nécessitent la création de groupes de travail dont l'objectif est de réfléchir sur les développements actuels et futurs, de mutualiser les forces de travail tout en cherchant les synergies possibles, notamment au niveau du traitement et développement des collections (catalogage), et de proposer

et mettre en place des structures ou des outils permettant aux bibliothèques d'intégrer dans leur fonctionnement ces changements. Ces groupes de travail sont pilotés par la Médiathèque Valais et regroupent des personnes provenant de la Médiathèque Valais, du Groupement valaisan des bibliothèques, de l'Association BiblioValais Excellence notamment, mais pouvant être issus également d'autres structures et/ou milieux.

- c) Accompagner les bibliothèques dans la mise en place des nouvelles prestations définies selon le type de bibliothèque : Mises ensemble, les bibliothèques du Valais sont devenues un réel centre de compétences en matière d'orientation et de recherche documentaires. Or la société de l'information exprime une demande croissante de prestations ciblées en la matière. Les grandes bibliothèques, de par la formation et les effectifs de leur personnel, sont mieux à même de répondre à cette attente. Il est donc important à la fois de mieux intégrer toutes les bibliothèques dans une chaîne de prestations et de services tout en différenciant plus nettement les prestations de chaque type de structure.

Dans cette perspective, les bibliothèques locales deviennent des lieux conviviaux où, en plus d'un service de prêt et des animations centrés sur le client, est proposé l'accès à des prestations spécialisées de haut niveau, assurées par les plus grandes bibliothèques membres du réseau, la Médiathèque Valais, les bibliothèques spécialisées et les réseaux extérieurs au canton.

4. Les bibliothèques valaisannes : vision 2016

4.1 Vision

En l'an 2016, les bibliothèques valaisannes ont consolidé et développé leur rôle en tant que centres de compétences au cœur de la société de l'information. Face au défi des systèmes d'accès à l'information et à la culture marqués par des mutations fondamentales en matière de technologie et d'usage, les bibliothèques valaisannes – soutenues par les autorités respectives – disposent d'outils adéquats permettant à chacun et chacune d'accéder à tous types de média et aident à les exploiter au mieux.

Les bibliothèques valaisannes forment un réseau qui garantit et optimise la qualité des prestations délivrées à leurs clients. Le concept de la bibliothèque en tant que 3^e lieu prend forme après la sphère du foyer (1^e lieu) et celle du travail (2^e lieu). Avec leurs offres variées, les bibliothèques attirent le public dans leurs murs, comme par exemple par le biais des différents programmes d'animations. Les bibliothèques sont des lieux de rencontres accueillants, dynamiques et conviviaux, où les collaborateurs et collaboratrices au service des clients font preuve de professionnalisme.

Dans cette perspective, cette section du *Plan directeur* a pour ambition de dégager les lignes de force, de permanence ou de changement des bibliothèques valaisannes pour les cinq ans à venir.

4.2 Missions et valeurs

Au cœur de la société de l'information, les bibliothèques sont des institutions essentielles qui dispensent à la collectivité sous des formes diverses une information de haute qualité et qui la mettent à disposition dans un environnement stimulant.

Au service du citoyen comme de la collectivité, elles incarnent un acteur essentiel du maintien de la cohésion sociale dans un monde qui gagne en complexité.

Les bibliothèques remplissent un véritable service public pour toutes les couches de la population qui sont en recherche de formation, de divertissement ou d'identité culturelle. Elles sont ouvertes à tous, sans limitation ni discrimination.

De ces valeurs ressortent les missions suivantes :

- **Accès à la connaissance et à la culture**

La bibliothèque **promeut** l'accès à la connaissance et à la culture, en particulier elle apporte au public les **moyens de connaître** sa propre culture **et de découvrir et approfondir** celle des autres dans une perspective à la fois d'ouverture et de questionnement critique. **Lieu de compétence en matière d'œuvres d'imagination** (littérature, cinéma, art, etc.), elle offre à chacun un accès aux créations de l'esprit et favorise leur diffusion et leur mise en valeur.

- **Espace culturel et social**

La bibliothèque est l'espace culturel et social de la cité ou du village, ouvert à tous sans restriction. Dans une société pluriculturelle, elle **favorise l'intégration** et la

rencontre des membres des différentes communautés qui habitent le canton. Elle contribue ainsi à enrichir et à maintenir le lien social.

- **Espace de formation et d'apprentissage**

La bibliothèque est un espace de formation et d'apprentissage qui permet de développer, sur place ou à distance, les connaissances et compétences dans une démarche autonome.

- **Service d'information**

La bibliothèque est un service d'information qui donne accès aux documents et aux sources d'information, sous toutes leurs formes, qu'elles soient fixées sur des supports qui se trouvent dans la bibliothèque ou accessibles à distance par son intermédiaire. Lieu de compétence en matière de recherche, d'accès et d'exploitation de l'information, elle contribue activement à assurer un **alphabétisme informationnel**² (*Information literacy*) le plus large possible dans la population.

4.3 Moyen d'action privilégié : le réseau des bibliothèques

La bibliothèque est une institution qui travaille en **réseau**, tant dans le **réseau spécifique des bibliothèques valaisannes et suisses** qu'en **partenariat avec les institutions culturelles, sociales et éducatives** avec lesquelles elle entretient des contacts réguliers et étroits et développe des programmes communs de travail. En matière culturelle, elle est une plaque tournante au sein de la cité.

Le réseau se définit comme suit :

- **Typologie des bibliothèques**

Une typologie des bibliothèques de lecture publique permet d'assurer des prestations **différenciées selon les catégories de bibliothèques**.

Le réseau repose sur un **service de proximité** à travers la bibliothèque communale ou, dans les villages éloignés de centres plus importants, un point lecture intégré à un autre équipement d'intérêt public (école, épicerie, café, maison communale ou communautaire). La bibliothèque locale peut s'appuyer tout d'abord sur des **bibliothèques à vocation régionale** implantées dans les centres de plaine qui constituent à la fois des bibliothèques publiques locales et des bibliothèques de second recours pour l'ensemble de la population de la région.

- **Soutien de la Médiathèque Valais**

L'ensemble de cette structure est organisé au sein d'un **réseau participatif** soutenu par la **Médiathèque Valais** qui assure par ailleurs directement à l'adresse du public ses propres missions de bibliothèque de référence et de centre de documentation pédagogique. En tant que bibliothèque de référence elle a développé un service de conseil et de renseignement sur place et à distance auquel le client peut accéder directement ou par l'intermédiaire de sa bibliothèque de proximité. Elle poursuit de manière étendue à l'ensemble des supports de

² Alphabétisme informationnel : capacité à décrypter, comprendre et se servir de l'information quel que soit le support, niveau d'aisance d'une personne face au décryptage, à la compréhension et à la perception des informations reçues.

l'information sa mission de conservatoire du patrimoine documentaire valaisan et de centre de connaissance sur la région alpine, en lien étroit avec d'autres institutions tant en Valais et en Suisse qu'à l'étranger. Elle collabore notamment de manière très étroite avec les autres institutions cantonales en charge du patrimoine documentaire et mobilier, notamment les Archives de l'Etat et les Musées cantonaux, avec lesquels elle coordonne ses politiques de développement des collections, de conservation et de gestion des documents, de recherche et de services aux clients. Elle contribue par ce biais à l'attractivité du canton en étant un acteur culturel engagé.

- **Institution physique et virtuelle**

La bibliothèque est une **institution hybride**, à la fois **lieu physique** dans un bâtiment **facilement accessible** au cœur de la cité ou du village, et **institution virtuelle** à laquelle le client accède à travers les réseaux, ou qui lui donne accès à des ressources d'information sous licence.

Ses moyens reposent tout d'abord sur sa capacité d'accueil en ses murs. Forum, elle est un point de rencontre qui permet **d'emprunter ou de consulter des documents**, si nécessaire en mettant à disposition les appareils et infrastructures appropriés ; d'assister à des animations, d'échanger de manière interactive et de conduire, en groupe ou de manière autodidacte, un travail de formation. Son aménagement facilite et stimule le conseil et l'accompagnement que son personnel assure aux clients.

Ses **collections sont faites des divers supports** utiles à sa mission et d'abonnements à des ressources qu'elle acquiert. Elle facilite l'usage de ses documents par son public. Les outils documentaires qu'elle élabore (catalogues, bases de données) apportent une valeur ajoutée à la documentation qu'elle propose.

- **Professionalisme du personnel**

L'intérêt de la bibliothèque repose sur la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'information à laquelle elle donne accès, **son personnel constitue donc le facteur essentiel de son succès**. Par sa culture, ses compétences techniques, sa connaissance du monde de l'information et ses qualités relationnelles, il organise et gère la bibliothèque en mettant la priorité sur le service au public. Inséré dans un **travail en réseau**, il peut se reposer sur les compétences de collègues d'autres bibliothèques, notamment des bibliothèques régionales et spécialisées ainsi que de la Médiathèque Valais. Une **rationalisation** des opérations répétitives au niveau du réseau lui permet de centrer son travail sur le développement ciblé de ses prestations ainsi que le conseil et l'aide aux clients.

- **Mise en valeur des actions culturelles**

Chaque bibliothèque développe des **programmes de valorisation et d'aide à l'appropriation de l'information** sous forme d'animations, d'expositions ou de formations. Après avoir été, jusqu'à la révolution numérique, une institution permettant de gérer la « pénurie » de livres et d'informations, la bibliothèque, dans une société de « trop plein de l'information », est devenue l'instrument qui permet à chacun de s'orienter et de naviguer dans le système global d'information et d'accéder de manière mutualisée à des informations coûteuses.

- **Centre de ressources documentaires pour l'enseignement**

Les **bibliothèques publiques** assument, au sein même de l'établissement scolaire dans les villes importantes, en étroite relation avec lui dans les autres localités, les fonctions d'une bibliothèque scolaire, centre de ressources documentaires. Les établissements de l'enseignement secondaire II disposent en leur sein ou à proximité, en collaboration avec la Médiathèque Valais, d'une bibliothèque centre d'information et de formation.

- **Learning center**

Les « **bibliothèques centres d'information** » de l'enseignement supérieur et les **bibliothèques spécialisées** ont développé, au sein de leurs institutions, leur offre documentaire à la fois sous forme de documents physiques et d'accès à l'information à distance en mettant l'accent sur la capacité de leur personnel à former, à informer et à accompagner les étudiants et enseignants dans leurs recherches et l'évaluation de l'information utile à leurs activités. *Learning Center*, elles sont équipées des infrastructures nécessaires à l'apprentissage autonome et constituent un point de rencontre social de l'institution.

5. Objectifs de consolidation et de développement

5.1 Objectifs de consolidation

5.1.1 Gestion du réseau

1. La Médiathèque Valais établit l'inventaire de toutes les bibliothèques subventionnées et/ou propriétés de l'Etat et met à jour la base de données des bibliothèques valaisannes.
2. La Médiathèque Valais, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle et les associations professionnelles concernées, met en place les conditions favorisant l'acquisition par tous les collaborateurs et collaboratrices des bibliothèques d'une formation professionnelle minimale, soit sous la forme du CFC d'agent en information documentaire, soit au travers d'une procédure de reconnaissance des acquis selon l'art. 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle.
3. La Médiathèque Valais, en collaboration avec BiblioValais Excellence, évalue régulièrement le fonctionnement et le niveau de qualité des bibliothèques valaisannes.
4. La Médiathèque Valais, en collaboration avec les commissions des BRV, procède à une évaluation approfondie de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques régionales virtuelles et formule, à l'attention du DECS et en collaboration avec le GVB, les objectifs et modalités d'amélioration.
5. La Médiathèque Valais met en œuvre le plan de communication pour l'ensemble du réseau des bibliothèques et étudie la nécessité d'un logo commun.

5.1.2 Bibliothèques de lecture publique

6. Chaque bibliothèque de lecture publique subventionnée développe progressivement ses prestations en tant que plateforme privilégiée pour l'accueil de manifestations culturelles régulières ou ponctuelles ainsi que pour l'accès à l'information sur les animations sociales et artistiques se déroulant dans sa région.

5.1.3 Bibliothèques et école

7. La Médiathèque Valais assure, au travers de la documentation pédagogique et de la convention avec *Bibliomedia Suisse*, la coordination dans l'identification et la mise à disposition des collections imprimées, audiovisuelles, numériques et en ligne à usage didactique en lien avec les programmes d'enseignement officiels.

5.1.4 Services communs au client

8. Toutes les bibliothèques développent une présence active dans les réseaux sociaux pertinents pour atteindre leurs clients potentiels.
9. Toutes les bibliothèques disposent d'un système WIFI ouvert au public.

5.2 Objectifs de développement

5.2.1 Personnel et formation

10. Le personnel engagé en bibliothèque bénéficie d'un engagement clair quant à son statut et son salaire qui tiennent compte des dispositions concernant le personnel spécialisé en bibliothéconomie de l'Etat du Valais.
11. A partir du référentiel de compétences, la Médiathèque Valais, en coordination avec le Groupement valaisan des bibliothèques et BiblioValais excellence, élabore et met en œuvre un programme de formation continue sur le plan cantonal en vue d'actualiser les formations des collaboratrices et collaborateurs des bibliothèques. Ce plan doit permettre d'atteindre le double objectif suivant :
 - 1) conscientiser les collaboratrices et collaborateurs des bibliothèques à ce que sont leurs rôles professionnels dans la « Société Web 2.0 » et « Web 3.0 ».
 - 2) leur proposer les cursus de formation permettant d'intégrer d'ici 5 ans ces nouveaux rôles dans leur pratique.
12. La Médiathèque Valais élabore et met en œuvre un système de soutien afin d'aider financièrement les collaborateurs s'engageant activement dans les formations continues prévues dans le programme cantonal de formation.
13. Chaque responsable de bibliothèque s'assure que tous les membres de son personnel suivent au moins une fois par année des cours de formation continue dans le domaine de l'accueil/orientation du public et dans celui de la gestion du changement.
14. Chaque collaboratrice et collaborateur d'une bibliothèque subventionnée suit annuellement et proportionnellement à son taux d'activité au moins 3 jours de formation dans l'offre proposée par le programme de formation continue.

5.2.2 Gestion du réseau

15. La Médiathèque Valais réunit régulièrement le Groupement valaisan des bibliothèques et BiblioValais Excellence afin de suivre étroitement l'avancement des projets du plan directeur.
16. La Médiathèque Valais veille à optimiser son rôle de pilotage en structurant la CREBI (cellule réseau des bibliothèques) par la création de groupes de travail.
17. BiblioValais Excellence veille au renouvellement et à la pertinence des indicateurs en fonction des nouvelles activités des bibliothèques et propose le système pour validation auprès de la Médiathèque Valais.
18. La Médiathèque Valais identifie et rédige un catalogue des prestations offertes par le canton auprès des bibliothèques valaisannes.

5.2.3 Missions des bibliothèques

19. La typologie et les missions des bibliothèques sont revues et adaptées régulièrement afin d'intégrer les conclusions des divers groupes de travail institués par le présent *Plan directeur*.

20. Les bibliothèques de lecture publique se spécialisent dans l'accueil du public et l'animation et deviennent des points d'accès aux services spécialisés mis sur pied par la Médiathèque Valais.
21. Les responsables des bibliothèques s'engagent à rencontrer au moins une fois l'an leurs autorités respectives.
22. Les bibliothèques, avec l'aide de la Médiathèque Valais, veillent à rationaliser le traitement de leurs collections afin de transférer progressivement un maximum de ressources vers l'accueil et le conseil au public.
23. Les bibliothèques proposent des collections et/ou des espaces de travail dans la perspective de fonctionner comme des learning centers.

5.2.4 Bibliothèques spécialisées

24. Les bibliothèques spécialisées propriétés du canton et/ou subventionnées s'organisent afin de garantir la valorisation et la promotion de leurs collections et de leurs services auprès du grand public.

5.2.5 Bibliothèques et écoles

25. Le DECS constitue une commission permanente Ecole/Bibliothèque constituée de représentants des milieux de l'enseignement et des bibliothèques avec pour mandat :
 - de définir les besoins des écoles en matière de services de bibliothèque et de formuler des propositions concrètes pour les satisfaire
 - de prendre les mesures pour la mise en place d'une formation de tous les élèves à l'utilisation des bibliothèques et des technologies contemporaines de recherche documentaire
 - de former le personnel à l'accueil et au coaching des classes
 - de proposer des développements de collection en fonction des programmes d'enseignement unifiés, notamment le PER pour le Valais Romand.
26. La Commission Ecole/Bibliothèque élabore à l'attention du chef du DECS le mandat de prestation des bibliothèques de l'enseignement secondaire (I et II) et professionnel en tant que, d'une part, unité de documentation permettant l'accès à des documents physiques et/ou virtuels, et, d'autre part, centre de compétences pour la sensibilisation et la formation des étudiants et des apprentis.
27. Le Service de la culture, en coordination avec la Commission Ecole/Bibliothèque, met en place un délégué à la promotion de la lecture dont les activités concernent les enfants, dans le milieu scolaire et extrascolaire, ainsi que les adultes.

5.2.6 Mise à disposition et traitement de l'information

28. La Médiathèque Valais, en collaboration avec les associations professionnelles, met sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir sur le rôle des diverses collections dans les bibliothèques du futur et sur les stratégies coordonnées à mettre en œuvre dans ce domaine.

29. La Médiathèque Valais réalise une étude sur la faisabilité d'un catalogage unique pour tous les partenaires du réseau.
30. La Médiathèque Valais coordonne la mise à disposition du public des ressources documentaires cantonales patrimoniales ou d'intérêt cantonal au travers d'une interface électronique personnalisable.

5.2.7 Services communs au client

31. La Médiathèque Valais veille à optimiser le service de prêt, en particulier le prêt interbibliothèques, et à harmoniser les pratiques et les tarifs pour toutes les bibliothèques subventionnées et/ou propriété du canton.
32. La Médiathèque Valais développe des recommandations sur l'adaptation des horaires aux besoins des clients en vue de compléter les directives cantonales concernant les bibliothèques communales et/ou scolaires.
33. La Médiathèque Valais développe des recommandations pour optimiser l'utilisation des bibliothèques comme 3^e lieu de vie.

5.2.8 Services virtuels

34. La Médiathèque Valais, en collaboration avec les associations professionnelles, met sur pied un groupe de travail chargé d'observer le développement technologique et son application dans les bibliothèques au service des clients, de formuler chaque année des propositions de développements concrets et de les mettre en œuvre.
35. La Médiathèque Valais adapte son site web afin de permettre un accès à l'intégralité de ses ressources numériques disponibles depuis toutes les bibliothèques valaisannes.
36. La Médiathèque Valais développe le site de bibliovalais.ch de manière à pouvoir offrir à ses clients une interface online personnalisable accessible à distance et adaptée aux terminaux mobiles, ainsi qu'un accès à un maximum de ressources numériques depuis le domicile via la carte bibliopass.

5.2.9 Médiation culturelle

37. Chaque bibliothèque subventionnée organise annuellement au moins trois actions de médiation culturelle, de formation ou d'animation sociale avec les institutions locales ou les partenaires de son institution de rattachement.
38. Chaque bibliothèque de lecture publique organise au moins une fois par an une action hors les murs avec un partenaire local.
39. Chaque bibliothèque s'implique activement au moins une fois tous les 3 ans dans l'organisation coordonnée d'événements d'envergure régionale impliquant des partenaires extérieurs.

40. Chaque bibliothèque de lecture publique propose, dans la mesure où le contexte local le justifie, aux populations migrantes et/ou en difficulté d'intégration des services spécifiquement destinés à favoriser leur intégration.
41. Chaque bibliothèque de lecture publique développe et propose à ses utilisateurs des services spécifiquement destinés à lutter contre l'illettrisme, l'analphabetisme et « l'alphabétisme »³
42. Chaque bibliothèque subventionnée propose des animations ou services spécifiquement destinés à favoriser la réflexion et l'action en faveur du développement durable

³ Alphabétisme : capacité à naviguer dans Internet quel que soit le support et à discerner les différentes options proposées (messagerie, sites, blog, ...), niveau d'aisance d'une personne face à l'outil Internet – l'alphabétisme informatique précède souvent l'alphabétisme.

6. Plan d'action 2012-2016

N°	Mesure	Objectifs concernés	Responsabilité	Délai
a.	Gestion du réseau <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser en structurant la CREBI par la création de groupes de travail, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o un organe de veille technologique o un groupe de réflexion cantonal sur le rôle et les tendances de développement des collections - réunir régulièrement le GVB et BVE pour le suivi des projets - inventaire de toutes les bibliothèques subventionnées - catalogue des prestations MV et canton 	17 34 28 15 1 18	MV	2013 2012 2013 2015
b.	Evaluation, révision et adaptation <ul style="list-style-type: none"> - typologie et missions des bibliothèques - niveau de fonctionnement et qualité avec de nouveaux indicateurs pertinents - organisation et fonctionnement des BRV 	19 3, 17 4	MV, GVB, BVE	2016 2012-2014 2015
c.	Plan de communication incluant l'étude d'un logo commun.	5	MV	2016
d.	Formation et formation continue <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des conditions pour une formation professionnelle minimale reconnue - Mise en place du programme cantonal de formation continue - Soutien financier - Cours annuel de formation continue de 3 jours pour les responsables - Cours annuel obligatoire dans le domaine de l'accueil et du changement 	2 11 12 14 13	MV SFP CLP MV-GVB-BVE MV Personnel et responsable Resp. bibliothèque	2014 2013 2013 2012 2013
e.	Missions des bibliothèques <ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation dans l'accueil, l'animation et point d'accès aux services MV - Rencontrer les autorités - Création de mini learning centers 	20 21 23	MV-bibliothèques Bibliothèques	2016 2013 2016
f.	Services communs aux clients <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation et harmonisation des pratiques et tarifs du service de prêt - Présence active dans les réseaux sociaux - Système WIFI ouvert au public - Recommandations sur l'adaptation des horaires aux besoins des clients 	31 8 9 32	MV-bibliothèques	2014 2013 2013 2014

	- Recommandations pour optimiser l'utilisation des bibliothèques comme 3 ^e lieu de vie	33		2015
g.	Ecole/Bibliothèque		DECS	2012
	- Constituer une commission permanente « Ecole/Bibliothèque»	25		
	- Mise en place d'un poste de délégué à la lecture	27		2014
	- Définition du mandat de prestations des bibliothèques du secondaire I et II et professionnelles	26		2014
	- Assurer, coordonner et mettre à disposition les collections à usage didactique	7	MV	2014
h.	Services virtuels			
	- interface online personnalisable	36	MV	2014
	- accès à distance aux ressources numériques	35		
i.	Traitement et développement des collections			
	- étude sur la faisabilité d'un catalogage unique pour tout le réseau	29	MV	2013
	- rationalisation du traitement pour un transfert des ressources vers l'accueil et le conseil	22	MV, BVE, bibliothèques	2016
	- mise à disposition coordonnée des ressources documentaires patrimoniales ou d'intérêt cantonal par une interface électronique personnalisable	30	MV	2014
j.	Bibliothèques spécialisées			
	- Collections valorisées et promues auprès du grand public	24	Bibliothèques spécialisées	2013
k.	Personnel			2014
	- échelle des fonctions et statut du personnel en bibliothèque	10	MV, BVE, communes	
l.	Médiation culturelle			
	- trois animations annuelles	37	Bibliothèques	2013
	- une action hors les murs par année avec un partenaire local	38		2014
	- un événement d'envergure régionale au moins une fois tous les 3 ans pour chaque bibliothèque	39		2015
	- plateforme privilégiée pour l'accueil de manifestations	6		2013
	- services pour les populations migrantes	40		2014
	- services pour lutter contre l'illettrisme, l'analphabétisme et l'analphabétisme	41		2014
	- animations ou services en faveur du développement durable	42		2013

7. Incidences financières et organisationnelles

En plus des budgets propres à chaque bibliothèque pour son fonctionnement, le plan d'actions 2012-2016 présenté au chapitre précédent requiert des ressources de trois ordres :

- des ressources humaines internes à la Médiathèque Valais pour piloter et coordonner le réseau
- des ressources financières pour la réalisation de projets ponctuels
- des ressources financières dans le cadre des subventions cantonales sous forme d'aides financières aux bibliothèques

Les indications données ici concernant les ressources financières le sont à titre d'orientation. Les décisions formelles y relatives interviendront dans le cadre de l'adoption de la planification intégrée pluriannuelle et des budgets annuels en fonctions des possibilités financières de l'Etat du Valais.

7.1 Ressources humaines

A la Médiathèque, depuis plusieurs années, des collaborateurs assument des tâches au profit de l'ensemble du réseau des bibliothèques. Il s'agit tout d'abord des responsables du soutien aux bibliothèques communales et scolaires dans les sites de St-Maurice et de Brigue dont c'est l'une des missions centrales. Le développement des outils Internet (portail BiblioValais.ch), la mise en oeuvre de Bibliopass Valais/Wallis, l'extension de RERO-Valais à l'ensemble des bibliothèques spécialisées, la participation du Valais à RERO-DOC, les services d'accès aux ressources documentaires payantes, les bibliothèques régionales virtuelles, la mise en place de BiblioValais Excellence notamment, ont amené un nombre conséquent de collaborateurs de la Médiathèque à être impliqués dans ces projets intéressants pour l'ensemble du réseau des bibliothèques valaisannes. La réalisation de l'objectif 15 du *Plan directeur 2007*, à savoir la création d'une tête de réseau pour les bibliothèques valaisannes vise à réunir organiquement ces compétences, à les structurer au sein d'une unité performante.

Une part des objectifs formulés dans le *Plan directeur 2007* n'ont pas pu être totalement atteints, faute de ressources humaines suffisantes (voir chapitre 2.5). Afin de poursuivre le bon fonctionnement du réseau de bibliothèques valaisannes et gérer les développements essentiels sur la base du nouveau *Plan directeur*, un renforcement de la tête du réseau est nécessaire afin de [préciser ici en une phrase les tâches de cette personne supplémentaire]. On peut estimer cette charge à 0.75 de poste de [préciser la nature de la fonction].

7.2 Projets ponctuels

Le plus souvent les projets ponctuels peuvent être réalisés par des collaborateurs de la Médiathèque Valais dans le cadre de leur activité régulière. Cependant, le *Plan directeur 2012* prévoit l'accomplissement d'importants projets nouveaux pour lesquels les compétences et les ressources humaines internes de la Médiathèque Valais devront être ponctuellement renforcées.

2012

- Constituer une commission permanente « Ecole/Bibliothèque » (objectif 25)

2013

- Optimiser les structures de la CREBI (objectif 17)
- Soutenir la participation aux formations (objectif 13)
- Etudier sur la faisabilité d'un catalogage unique pour tout le réseau (objectif 29)

2014

- Mettre en place une fonction de délégué à la lecture (objectif 27)
- Développer les services virtuels : accès à distance aux ressources numériques (objectifs 35, 36)

2015

- Optimiser l'utilisation des bibliothèques comme 3^e lieu de vie (objectif 33)
- Evaluer, réviser et adapter l'organisation et le fonctionnement des BRV (objectif 4)

2016

- Mettre en œuvre le plan de communication (objectif 5)

7.3 Subventions aux bibliothèques

Le montant des subventions allouées aux bibliothèques communales et scolaires, ainsi qu'à l'Association BiblioValais Excellence en charge du système de qualité, a été ajusté dans les années 2009, 2010 et 2011. Grâce à ces ajustements, à des réorientations partielles des subventions sur les opérations d'intérêt commun, la réalisation des nouveaux projets pourra intervenir sans augmentation des ressources par rapport au budget 2012.

7.4 Nouveaux services de la Médiathèque Valais

Les deux projets relatifs à la mise en place des prestations à distance (objectif 35) et d'une interface online personnalisable (objectif 36) ne pourront être couverts par l'allocation budgétaire actuelle de la Médiathèque Valais. Ils nécessiteront une revalorisation durable des ressources financières à raison de de frs 80'000.- à partir de l'exercice 2014.

8. Conclusion

Le *Plan directeur* des bibliothèques et centres de documentation repose sur la volonté affirmée de considérer l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation comme un système cohérent où chacune des unités qui le constituent se situe en complémentarité avec les autres.

Le *Plan directeur 2012* se situe dans une période où l'univers numérique transforme à grande vitesse les méthodes et les usages de lecture, les supports, les pratiques et la consultation de documents. Ce plan est un instrument stratégique afin de positionner les bibliothèques valaisannes dans ce paysage virtuel. Un tel positionnement est nécessaire, il renforce la qualité des services des bibliothèques de tous les types, en mettant un accent sur la formation du personnel des bibliothèques, tout en respectant les trois missions de base :

- Formative : pour permettre au public de mieux maîtriser et exploiter les ressources à disposition.
- Culturelle : pour contribuer à l'ouverture et à la diversification de l'offre culturelle présente au cœur de la ville ou du village.
- Sociale : pour que la bibliothèque, institution d'intégration et de rencontre, contribue à maintenir et développer le lien social.

De plus, en diversifiant les actions au sein de leurs locaux, les bibliothèques manifesteront leur rôle en tant que lieu culturel de proximité et d'échange convivial, en fonction du mandat initial et des publics spécifiques. L'avenir des bibliothèques se base sur deux piliers, matériel et virtuel, ce qui nécessite un nouvel équilibre des services et des ressources à l'interne de différentes institutions. Dans ce paysage en mutation, le rôle du personnel de bibliothèques devient primordial. En face d'une croissance de la consommation en ligne d'informations et de produits de loisirs, le bibliothécaire devient un navigateur essentiel, en tant qu'explorateur des outils documentaires et médiateur culturel pour le public : en une formule, un phare utile dans le domaine de l'information de notre époque.

De cette synthèse, il ressort clairement que la réussite de la mise en œuvre du *Plan directeur 2012* reposera en priorité sur le dialogue entre toutes les institutions concernées et sur un travail collectif afin de positionner les bibliothèques dans ce nouveau paysage.

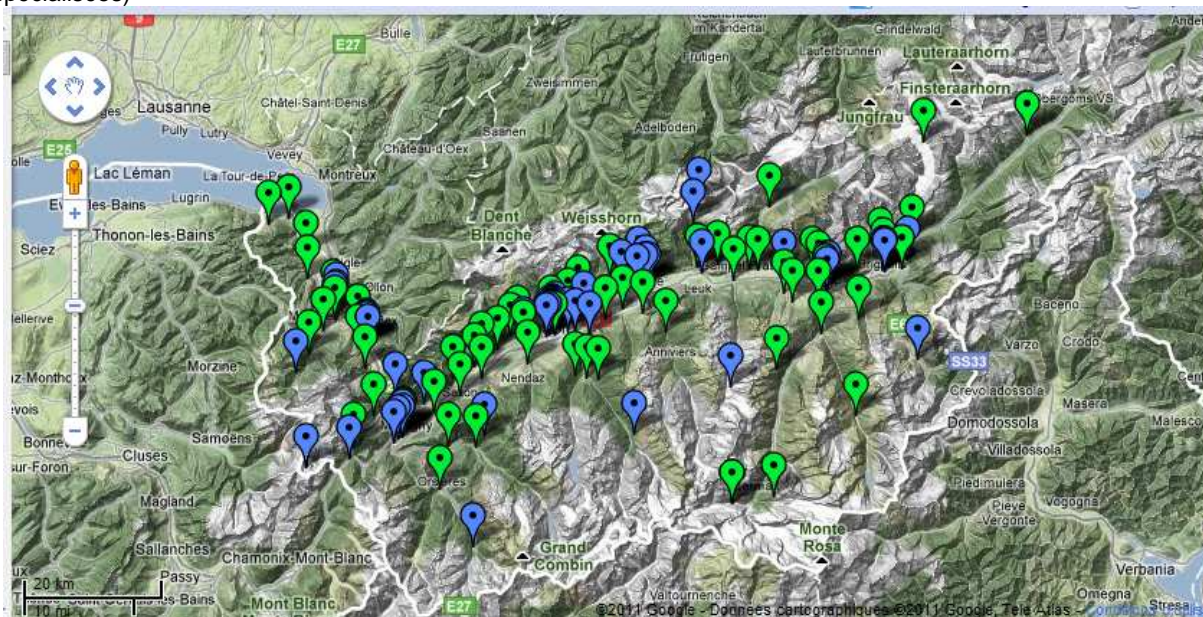
Le *Plan directeur* a été adopté par le Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport en date du 31 juillet 2012. Il entre immédiatement en vigueur.

ANNEXE 1

Un réseau performant en développement constant : quelques chiffres clés

Bibliothèques valaisannes et Médiathèque Valais 2007-2011

Selon les chiffres de l'enquête statistique 2011 (année référence 2010) : OFS + enquête interne (bibliothèques scolaires et spécialisées)



Situation géographique des bibliothèques en Valais. En vert, les bibliothèques conformes aux directives. Certains drapeaux bleus doivent se parer de vert (mise à jour de la carte google d'ici au 31.12.2011).

95% de la population a accès à une bibliothèque en moins de 15 minutes en transport public.

Ayant atteint leur niveau d'**extension géographique maximale** à la fin de la première décennie du XXI^e siècle avec la réalisation des derniers équipements importants, les bibliothèques valaisannes constituent l'**équipement culturel de base** dont la présence est assurée à proximité de chacun des habitants. Elles ont fait l'objet au cours des dix années écoulées de processus de **renovation et d'extension de leurs espaces afin d'en développer la multifonctionnalité** : travail de groupe, équipements de consultation des documents, lieu de réunion.

Répartition par type de bibliothèque

Si en 2005, les bibliothèques scolaires représentaient moins d'un cinquième (17.4%) des bibliothèques, elles ne représentent en 2010 plus qu'une douzaine de bibliothèques. Les bibliothèques sont des bibliothèques mixtes (publique et scolaire) pour la plus grande majorité, les bibliothèques spécialisées sont rattachées aux Hautes écoles.

Données techniques

Entre 2007 et 2010, plusieurs bibliothèques se sont agrandies et/ou ont déménagé (Vétroz-Magnot, Nendaz, Chalais, Vex, Fully, Champéry, St-Gingolph). Des points lecture ont été créés (Finhaut, Vérossaz). Une bibliothèque a vu le jour à Val-d'Illiez.

De 15'634m², la surface occupée par les bibliothèques a augmenté de 5'077m², soit de 32.5% (entre 2001 et 2005, + 55.4%).

1'632 places de travail et 143 postes informatisés sont mis à disposition des citoyens. Le nombre de jours d'ouverture représente **10'976 jours** et **888 heures d'ouverture** par semaine, dont 168 heures pour les sites de la MV (21%).

Utilisateurs et fréquentation

Près de **770'000** personnes (771'497) fréquentent régulièrement les bibliothèques

valaisannes, soit 2.5 fois la population valaisanne (307'392 au 31.12.2009). A noter que 3 bibliothèques voient le nombre de fréquentation dépasser les 100'000 personnes : les sites de la Médiathèque Valais Sion (282'255), Brig (120'201) et Martigny (105'833) représentent à eux seuls 508'289 fréquentations (67%).

Parmi les personnes qui fréquentent régulièrement les bibliothèques, **83'397** sont des lecteurs dit **actifs** (ont emprunté au moins 1 document sur l'année), soit plus du quart de la population valaisanne (27.7%). Parmi ceux-ci, 26'879 sont des lecteurs actifs de la Médiathèque Valais (32.8%).

Prêts

Ces mêmes lecteurs ont **emprunté 1'779'825** documents en 2010, soit plus de 400'000 documents en plus par rapport à 2009 (+30%). 747'866 prêts sont enregistrés par les sites de la Médiathèque Valais, soit 42.3%.

Offre

L'offre des bibliothèques répondantes est de **1'588'003 documents**, en grande majorité des imprimés : 1'392'082 imprimés (87.7%). Les bibliothèques ont proposé **94'969 nouvelles acquisitions** dont 12'193 documents audiovisuels (12.8%).

Le taux de rotation est cependant plus faible qu'en 2005, puisqu'il n'est plus qu'à 0.89 prêt par document (1.37 en 2005, chute constante : en 2001, 1.67). A relativiser cependant compte tenu du nombre de bibliothèques répondantes.

Les bibliothèques ont proposés **941 animations** culturelles et ont reçu et animé **3'161 visites de groupes** ou de classes.

Personnel

365 personnes travaillent en bibliothèque (dont 143 pour la MV, 40%), soit **120 équivalents plein temps** (dont 70.55 à la MV).

Finances

Les dépenses de fonctionnement représentent environ fr. 3'230'996, dont fr. 1'648'908 en documents. Cela représente environ **fr. 10.50 par habitant**.

Certification qualité Valais Excellence

L'association BiblioValais Excellence compte 50 bibliothèques membres certifiées ISO 9001 et 14001.

Subvention de fonctionnement

63 communes valaisannes ont bénéficié d'un soutien financier en 2010 pour la gestion de leur bibliothèque : 41 dans le Valais romand et 22 dans le Haut-Valais. Sur un montant de fr. 3'864'722 promis, seule la somme de fr. 2'241'527 était éligible à la subvention. Le remboursement après l'application des taux de subvention se monte à **fr. 429'196** se répartissant comme suit : 69% sert de soutien aux acquisitions de nouveaux documents, 18.6% aux salaires du personnel disposant d'un diplôme professionnel reconnu, 10.9% aux frais de réseaux informatiques (mise à jour de logiciel bibliothèque et frais de réseaux BRV), et un tout petit 1.5% aux animations proposées au public des bibliothèques.

Bibliothèques en réseaux via les catalogues virtuels : bibliothèques régionales virtuelles

5 bibliothèques régionales virtuelles, soit 50 catalogues accessibles

- Sierre-Anniviers, 7 catalogues
- Sion-Hérens-Conthey, 15 catalogues
- Martigny-Entremont, 13 catalogues
- Monthey-St-Maurice, 10 catalogues
- Haut-Valais, 2 catalogues

- Catalogue collectif, 3 catalogues en plus

Membres BibliOpass Valais/Wallis : 57 bibliothèques

Une seule carte sans base de lecteur commune. En italique, les bibliothèques qui ne sont pas certifiées Valais excellence (22).

ARDON Bibliothèque communale et scolaire

AYENT Bibliothèque Ayent

BAGNES Bibliothèque communale et scolaire

BASSE-NENDAZ Bibliothèque communale et scolaire

BRIG Berufsinformationszentrum (BIZ),

BRIG Mediathek Wallis,

BOUVERET Bibliothèque communale

CHALAIS Bibliothèque communale et scolaire

CHAMOSON Bibliothèque communale et scolaire

CHAMPERY Bibliothèque communale

CHARRAT Bibliothèque communale et scolaire

COLLOMBEY-MURAZ Bibliothèque communale et scolaire

CRANS-MONTANA Bibliothèque de Crans-Montana

CRANS-MONTANA Bibliothèque du Centre scolaire

FULLY Bibliothèque communale et scolaire

GRIMISUAT Bibliothèque/Médiathèque communale

GRÔNE Bibliothèque communale et scolaire

HEREMENCE Bibliothèque communale et scolaire

Leseecke Baltschieder,

Lese-Ecke Guttet-Feschel,

Leseecke Kippel,

Lese-Ecke Mund,

Leseecke Turtmann,

LEYTRON Bibliothèque communale et scolaire

MARTIGNY-CROIX Bibliothèque communale et scolaire

MONTHÉY Médiathèque,

MÖREL-FILET Gemeinde- und Schulbibliothek

MARTIGNY Médiathèque Valais,

MARTIGNY CO Ste-Jeanne-Antide Bibliothèque scolaire

MARTIGNY CO Ste-Marie Bibliothèque scolaire

MÜNSTER Bibliothek, Regionalbibliothek Obergoms

NATERS Gemeindebibliothek,

ORSIERES Bibliothèque municipale et scolaire

Point lecture de Finhaut,

Point lecture de Vérossaz,

Point lecture de Vollèges,

RIDDES Bibliothèque communale et scolaire

SAAS-GRUND Schul- und Gemeinde Bibliothek

ST-GINGOLPH Bibliothèque communale

ST-MAURICE Médiathèque Valais

ST. NIKLAUS Bibliothek Linde

SALVAN Bibliothèque communale et scolaire

SAVIESE Bibliothèque communale et scolaire

SAXON Bibliothèque communale et scolaire

SION Haute Ecole Santé-Social Valais Médiathèque

SION Institut universitaire Kurt Bösch Bibliothèque,

SION Médiathèque Valais,

SION HES-SO Valais, Sciences de l'ingénieur Médiathèque

SION Bibliothèque interculturelle L'Ardoise

SION Bibliothèque municipale

SION Bibliothèque des jeunes

SION CO des Collines Médiathèque scolaire

SION CO St-Guérin Bibliothèque scolaire

SION Ecole de Commerce Médiathèque,

SION Lycée-Collège de la Planta bibliothèque scolaire

SION Lycée-Collège des Creusets bibliothèque scolaire

SIERRE Bibliothèque et médiathèque

SIERRE ECAV Ecole Cantonale d'Art du Valais Bibliothèque

STALDEN Gemeinde- und Schulbibliothek

STEG Gemeindebibliothek

TROISTORRENTS Bibliothèque communale et scolaire

UNTERBÄCH Schul- und Gemeinde Bibliothek

VAL-D'ILLIEZ Bibliothèque communale et scolaire

VERCORIN Bibliothèque communale

VETROZ-MAGNOT Bibliothèque communale et scolaire

VEX Bibliothèque communale

VIONNAZ Bibliothèque communale et scolaire

VISP Regionalbibliothek -Mediathek

VISSOIE Bibliothèque Anniviers

VOUVRY Bibliothèque municipale et scolaire



ANNEXE 2

Analyse stratégique en vue de l'élaboration du *Plan directeur*

Afin d'asseoir la rédaction du *Plan directeur 2012* sur une évaluation détaillée de la situation actuelle et future du réseau des bibliothèques valaisannes et du contexte dans lequel il évolue, un mandat d'analyse a été confié par le DECS à un groupe d'experts⁴ placé sous la conduite d'un consultant externe. L'objectif de cet exercice était de mettre en phase les caractéristiques spécifiques du secteur des bibliothèques tel qu'il se présente aujourd'hui en terre valaisanne avec les enjeux et défis qu'elles devront relever dans les cinq années à venir.

Ce document présente les conclusions de cette analyse qui après avoir évalué les opportunités et les menaces émanant de l'environnement des bibliothèques en 2012, dégagent leurs forces et leurs faiblesses intrinsèques pour déterminer enfin les axes de consolidation et de développement du futur.

1. Analyse de l'environnement

1.1 Opportunités

La croissance de la consommation on line d'informations et de produits de loisirs :

Les nouvelles technologies mobiles permettant l'accès en direct aux divers supports d'informations et/ou produits de loisirs et divertissement entraînent une consommation toujours plus forte de ce type de produit. Ce sont en particulier les publics les plus jeunes qui développent un usage extensif et quasi en continu de ce type de produit.

- Il y a là pour les bibliothèques un nouveau public potentiel quantitativement et qualitativement important

Un besoin de nouveaux lieux de convivialité :

⁴ Antille Pierre (DECS Bibliothèque numérique scolaire), Avellan Véronique (HEP Vaud - bibliothèques scolaires), Aymon Gérard (directeur CO Hérens), Blatter Donat (DEKS Schulinspektor), Bonvin Stéphanie (présidente BiblioValais Excellence), Bressoud Guérin Valérie (Médiathèque Valais St-Maurice), Bürki David (Chargé de mission pour l'enseignement de la lecture Neuchâtel), Cordonier Jacques (chef du service de la culture), Di Giacomo Fabio (conseiller communal Troistorrents), Dubois Alain (Archives d'Etat, Service de la culture), Elsig Damian (Médiathèque Valais, direction générale), Fassbind Ruth (Bibliomedia Suisse Solothurn), Galliker Susanne (SAB Regional Vorstand – Deutschschweiz), Gorin Michel (HEG Genève, vice-président de la CLP suisse), Imstepf Benita (Mediathek Wallis Brig), Jacquier Didier (SPVAL), Joris Aude (conseillère communale Monthey - culture/intégration), Maret Véronique (députée Grand Conseil valaisan), Oberholzer Christa (Bibliothekarin St.Gallen), Roduit Stéphane (coordinateur informatique service de la culture et DECS), Thomas Maude (présidente du Groupement Valaisan des Bibliothèques), Tobola Couchepin Catherine (HEPVS didactique français), Torrent Fanny (MV e-mediathèque), Voisard Laurent (Bibliomedia Suisse Lausanne, président de la CLP)

Les gens sont à la recherche de lieux conviviaux où se rencontrer, lieux qui remplaceraient l'ancienne place du village. Il y a une demande croissante pour une densification de la vie sociale et des lieux de rencontres sûrs mais ouverts à tous. L'augmentation de la mobilité physique des personnes « rapproche » les bibliothèques de leur lieu de vie et en facilite grandement l'accès.

- *Les bibliothèques peuvent devenir un nouveau lieu alliant confort, convivialité et sécurité.*

Des technologies facilitatrices toujours plus accessibles :

Les nouvelles technologies (livres numériques, tablettes de lecture, web des données, réseaux sociaux, prêt de documents numérisés...) facilitent une meilleure accessibilité et visibilité des prestations offertes par les bibliothèques, notamment dans le domaine de l'information spécialisée.

- *Les bibliothèques doivent prendre conscience du fort potentiel de développement de ces technologies dans la perspective d'une augmentation quantitative de leurs offres ainsi que d'une importante diversification de ces dernières.*

Un besoin croissant d'informations fiables :

L'accès facilité aux divers médias électroniques a entraîné la multiplication des sources d'information mais, dans le même temps, une forte baisse de la qualité de celles-ci. Cette dégradation découlant de la facilité avec laquelle tout un chacun peut introduire de nouveaux éléments dans le système.

Face à cette « infobésité », les gens sont souvent désorientés par ce foisonnement d'avis divers et deviennent **demandeurs d'orientations** en matière de sources d'information ainsi que de personnes ou institutions pouvant attester de la fiabilité de celles-ci.

- *Les bibliothèques bénéficient de réels savoirs et savoir-faire en la matière et peuvent contribuer à résoudre efficacement ce dilemme en développant leurs services.*

La nécessité de se former aux nouvelles technologies et la lutte contre l'analphabetisme :

Malgré les nouveaux outils de recherche spécialisés qui permettent un accès très rapide et beaucoup plus ciblé à l'information, de nombreuses personnes restent encore en marge de cette révolution technologique. Ces personnes sont souvent très demandeuses de guidance et de formation par rapport aux nouveaux moyens d'information et de communication.

- *Les professionnels actifs dans les bibliothèques sont toujours mieux formés au conseil et à l'utilisation des nouveaux outils de recherche documentaire, ils peuvent devenir toujours plus des personnes de référence dans le conseil et le soutien en matière de recherche d'informations.*

Le besoins de lieux au service de l'autoformation :

La mise en place de la société de l'information ajoutée à l'accélération inexorable des mutations au sein de tous les champs professionnels amène à une prise de

conscience de la nécessité d'une formation continue tout au long du parcours de vie et de l'importance de l'autoformation.

- *Peu de structures sont aussi bien placées que les bibliothèques pour devenir des lieux centraux pour l'autoformation des personnes, de véritables learning center donnant accès aux diverses offres de formations existantes et mettant à disposition des outils complémentaires à la formation scolaire.*

Une nouvelle émulation culturelle en Valais :

La mise sur pied des HES et autres instituts de recherche, le renforcement de plusieurs outils de promotion culturelle, la densification des échanges et des initiatives communes aux artistes et institutions artistiques du canton génèrent une nouvelle émulation culturelle dynamisante.

- *Les bibliothèques ont un important rôle à jouer en tant que lieu de mise en contact entre le public et les œuvres artistiques ainsi que comme lieu d'information et d'orientation sur l'offre culturelle.*

1.2 Menaces

Développement toujours plus prégnant d'une culture du «zapping» et du «tout et tout de suite» :

Facilités par les nouvelles technologies mobiles, des modes de consommation des produits culturels basés sur l'immédiateté et le zapping se développent de manière massive dans plusieurs segments quantitativement importants de la population. Ce mode « immédiat et à distance » tendant même à devenir pour certains publics (dont les plus jeunes), le mode exclusif d'accès à la culture.

- *Ces nouvelles habitudes sont peu compatibles avec l'accès au livre qui est encore une des principales prestations offertes par les bibliothèques.*

Absence d'un projet sociétal clair pour les bibliothèques :

Les bibliothèques sont tiraillées entre ceux qui affirment qu'elles sont des « institutions sclérosées, d'un autre temps, des lieux devenus complètement inutiles dans un monde interconnecté et où tout le monde peut accéder en ligne et depuis son salon à n'importe quels documents ou supports d'informations » et ceux qui, au contraire, veulent en faire des centres communautaires multifonctions chargés de compenser (voire de réparer) les effets collatéraux de la mondialisation.

- *Faute d'un consensus social sur leur rôle, les bibliothèques peuvent devenir des cibles de choix au moment où les pouvoirs publics veulent/doivent procéder à des redimensionnements de leurs offres.*

Un accès en ligne à des sources documentaires toujours plus nombreuses et pertinentes :

L'augmentation massive des documents qui sont accessibles gratuitement en ligne et donc consultables directement à domicile fragilise le besoin d'une bibliothèque de proximité. L'information « se googelise ». Les améliorations constantes des moteurs

de recherche permettent aujourd'hui un accès à une information de mieux en mieux différenciée et centrée sur les besoins spécifiques de l'utilisateur.

- *Sans une offre complémentaire centrée sur les besoins spécifiques de ses différents clients, les bibliothèques courent le danger de se désertifier peu à peu.*

Une marchandisation de l'information et la voracité économique de certains diffuseurs :

La tendance forte à une marchandisation de toutes les formes de la propriété intellectuelle renchérit, voire empêche parfois l'accès à certaines sources d'informations. Cette tendance s'observe en particulier dans la concentration de l'offre et les changements rapides sur le marché du livre et des autres supports d'information, ainsi qu'à travers la concurrence active d'autres prestataires (p.ex. sites Internet, librairies et diffuseurs) qui développent de nouveaux services en termes de produits d'appels sous forme de mise à disposition de supports gratuits, de conseils ou d'orientation à la clientèle.

- *La mise à disposition gratuite de documents qui a longtemps constitué le «cœur du métier» des bibliothèques, peut être rendue très difficile.*

2 Analyse interne

2.1 Forces

Plusieurs forces sont à relever :

- Le réseau valaisan des bibliothèques est déjà très bien établi. Il présente un niveau d'intégration et de collaboration élevé et fonctionne à la satisfaction des principaux partenaires.
- Les outils comme le système qualité BiblioValais Excellence ou le *Plan directeur des bibliothèques* jouent très bien leur rôle de dynamisation du domaine et d'amélioration continue de la qualité des prestations servies aux utilisateurs.
- Le rôle moteur de la Médiathèque Valais et la diversité des compétences spécifiques de ses collaborateurs en font un vrai centre de services pour les autres bibliothèques.
- La densité du réseau et la proximité géographique des diverses bibliothèques par rapport à leurs publics.
- La professionnalité générale des collaborateurs et les compétences spécifiques déjà développées par certains d'entre eux dans l'utilisation bibliothéconomique des nouvelles technologies.
- Une forte majorité du personnel qui est flexible, a une bonne réactivité et est désireux de s'adapter aux nouveaux défis du domaine.
- Un esprit « bibliothèque de services » bien positionné en Valais dont de nombreuses expériences réussies dans le domaine de l'animation et de l'accueil des différents publics.

- Une bonne reconnaissance de la part du canton, de la plupart des communes et de la population en général pour la qualité et le sérieux du travail mené, une reconnaissance démontrée par une utilisation des services sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

2.2 Faiblesses

Plusieurs faiblesses sont à déplorer :

- Une image publique floue et qui n'est pas en phase avec la réalité actuelle des bibliothèques et encore moins avec les nouveaux défis qu'elles doivent relever.
- Une grande partie du personnel ainsi que la plupart des autorités de tutelles des bibliothèques n'a pas encore pris conscience que le métier de bibliothécaire va radicalement évoluer et que les compétences en terme d'accueil/conseil à la clientèle ainsi que celles de soutien actif à la recherche documentaire seront absolument cruciales pour le futur (voire la survie) des bibliothèques.
- Encore trop de professionnels très pertinents et efficaces dans le catalogage sont peu compétents et disponibles pour d'autres missions. Ces personnes paraissent souvent effrayées par les changements pourtant inévitables qu'elles devront opérer et ont tendance à s'enfermer dans leurs rôles antérieurs.
- Certaines structures font encore primer les commodités d'organisation sur le service orienté vers le client notamment au niveau des horaires d'ouverture qui sont fréquemment peu adaptés aux besoins des publics professionnellement actifs.
- Des locaux encore parfois exigus, peu attrayants et où la préservation des livres prime toujours trop sur le service au public.
- Des liens écoles/bibliothèques qui dépendent encore complètement des bonnes volontés individuelles et entraînent de grosses disparités intra cantonales.
- L'individualisme de certaines bibliothèques et leur très faible intégration dans les réseaux culturels et sociaux, spécialement au niveau local et communal.
- L'absence de professionnalisation de certaines bibliothèques fait problème, spécialement dans les structures qui revendiquent leur volonté de conserver absolument l'amateurisme de leurs collaborateurs et qui conçoivent le rôle de bibliothécaire comme un hobby parmi d'autres.
- Le niveau de compétences du personnel en termes d'accueil/conseil à la clientèle et d'aide à la recherche documentaire est très inégal selon le type de bibliothèque considéré. Il est souvent très limité dans les petites structures.

	Opportunités	Menaces
Forces	<p>Etat de fait</p> <p>Fo: La participation des diverses bibliothèques au réseau permet à chacune d'accéder à une expertise et à des services auxquels aucune ne pourrait accéder par elle-même. Ceci est particulièrement vrai en termes de développement de prestations basées sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication.</p> <p>Op: Les nouvelles technologies d'accès et de traitement de l'information permettent de développer de nouveaux services qui permettent de répondre de manière efficiente aux besoins du public, besoins qui évoluent très rapidement.</p> <p>Objectif de développement 1 : → Structurer le réseau en introduisant des groupes stratégiques de développement Afin d'assurer de manière encore plus efficiente la mutualisation des compétences de pointe ainsi que leur mise à disposition du réseau.</p> <p>Objectif de développement 2 : → Accompagner les bibliothèques dans la mise en place de nouvelles prestations Les bibliothèques locales doivent devenir des lieux conviviaux où, en plus d'un service de prêt centré sur le client, sont offerts des accès en ligne à toutes les prestations spécialisées assurées par le personnel des grandes bibliothèques membres du réseau et de la Médiathèque Valais</p>	<p>Etat de fait</p> <p>Fo: Des progrès notables obtenus au travers du <i>Plan directeur 2007</i> en terme de professionnalisation des bibliothèques.</p> <p>Me: Certaines structures et/ou certaines communes « <i>traînent encore le pas</i> » et risquent d'être fortement décrochées dans un proche avenir. Or, vu les changements actuels dans les modes d'accès à l'information, les structures qui ne s'adapteront pas rapidement courent un très fort risque d'être rapidement désertées par leur public.</p> <p>Objectif de consolidation 1 : → Renforcer les acquis du <i>Plan directeur 2007</i> en transformant l'ensemble des objectifs de ce plan en conditions minimales nécessaires pour l'obtention des subventions cantonales.</p>

	Opportunités	Menaces
Faiblesses		<p>Etat de fait</p> <p>Fa: Une partie importante du personnel dont les compétences professionnelles sont encore insuffisantes par rapport aux nouvelles missions que doivent développer les bibliothèques.</p> <p>Me: Les nouveaux usages en terme de consommation de l'information et des produits culturels vont faire très fortement baisser le recours aux services traditionnels des bibliothèques.</p> <p>Objectif de développement 3: → Développer de manière structurée la formation continue du personnel afin qu'il développe au plus vite les nouvelles compétences qui lui seront nécessaires pour assumer le nouveau métier qui sera le sien dans un proche avenir.</p> <p>Etat de fait</p> <p>Fa: Communication floue, lacunaire et trop peu importante en direction des autorités et du grand public.</p> <p>Me: Diminution potentielle de l'argent public avec une volonté de recentrer les activités de l'Etat et des collectivités sur les activités pouvant démontrer un réel impact sur le public.</p> <p>Objectif de consolidation 2: → Mettre en oeuvre un plan de communication systématique, cohérent, et ciblé à l'adresse des décideurs et des divers publics cibles.</p>

ANNEXE 3

Abréviations

BLP	Bibliothèque de lecture publique
BIS	Bibliothèques Information Suisse
BRV	Bibliothèque régionale virtuelle
BVE	BiblioValais Excellence
CLP	Communauté des bibliothèques suisses de lecture publique
CO	Cycle d'orientation
CREBI	Cellule réseau des bibliothèques
DECS	Département de l'éducation, de la culture et du sport
GVB	Groupement valaisan des bibliothèques
HEG	Haute école de gestion (Genève)
HEP	Haute école pédagogique
HES-SO Valais	Haute école valaisanne
IDS	Informationsverbund Deutschschweiz
MV	Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)
NEBIS	Netzwerk von Bibliotheken und Informationsstellen in der Schweiz (un des constituants de l'IDS)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
SE	Service de l'enseignement du DECS
SFT	Service de la formation tertiaire du DECS
SC	Service de la culture

Glossaire

Bibliothèque de lecture publique : Service public permettant à chacun d'accéder aux livres et autres documents à des fins d'information, de formation, de culture et de loisirs (*deutsch* : *Allgemeine öffentliche Bibliothek*)

Bibliothèque locale : Bibliothèque de lecture publique qui répond aux besoins de base de la population en matière de documentation (synonyme *bibliothèque communale*)

Bibliothèque mixte : Bibliothèque remplissant simultanément les fonctions d'une bibliothèque de lecture publique et d'une bibliothèque scolaire (synonyme : bibliothèque publique et scolaire ; *deutsch* : *Kombinierte Schul- und Gemeindebibliothek*)

Bibliothèque ressource : Bibliothèque dont les collections et les services sont conçus pour venir en aide aux autres bibliothèques ou alimenter des points lectures

Bibliothèque scolaire : Bibliothèque au service des élèves et des enseignants dont les collections et les services sont conçus pour répondre aux besoins de l'établissement scolaire (*deutsch* : *Schulbibliothek*)

Bibliothèque spécialisée : Bibliothèque consacrée à une discipline ou à un domaine particulier de la connaissance (synonyme *Centre de documentation* ; par simplification, dans le présent rapport le terme « bibliothèque spécialisée » englobe également celui de centre de documentation, *deutsch* : *Spezialbibliothek*)

Centre de documentation : Service qui rassemble et met à disposition des documents et des sources d'information consacrés à une discipline ou à un domaine particulier de la connaissance (synonyme *bibliothèque spécialisée* ; par simplification, dans le présent rapport le terme « bibliothèque spécialisée » englobe également celui de centre de documentation (*deutsch* : *Dokumentationszentrum, Information und Dokumentationsstelle*))

Point lecture : service de bibliothèque minimal, centré sur le prêt de documents, qui correspond au « niveau préliminaire » du Plan des Bibliothèques 2000 de la CLP.

Terminaux mobiles : appareils de communication intelligents qui permettent la réception de contenu multimédia ainsi que la transmission numérique de données. Ce terme inclut principalement les smartphones, les tablettes numériques tactiles, les netbooks, les consoles de jeux sans fil, etc.